

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

REUNI EN COLLEGE

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 36

Présents : 23

Exprimés : 28

Contre : 0

Pour : 28

Abstentions : 0

EAU POTABLE / EAU INDUSTRIELLE / AFFAIRES GENERALES

JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,
délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués
communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMON,
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

**Fixation de la redevance syndicale du service de l'eau potable et du service de l'eau
industrielle – année 2020**

Date de la convocation : 12 février 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°09

Finances

Fixation de la redevance syndicale du service de l'eau potable et du service de l'eau industrielle – année 2020

Monsieur le Président expose,

Par délibération n°15 du 17 décembre 2019, vous avez approuvé les tarifs relatifs à la redevance syndicale du service de l'eau potable pour ce qui concerne les abonnés du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et des communes de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, membres du SED.

Par délibération n°16 du 17 décembre 2019, vous avez approuvé les tarifs relatifs à la redevance syndicale du service d'eau potable pour ce qui concerne les abonnés des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, membres du SED.

Par délibération n°17 du 17 décembre 2019, vous avez approuvé ceux relatifs à la redevance syndicale du service de l'eau industrielle.

Ces tarifs ont été fixés sous réserve de la tenue du débat d'orientation budgétaire intervenu lors du comité du 30 janvier 2020.

Suite à ce débat, les tarifs approuvés par délibération n°15 et 17 sont confirmés.

Par ailleurs, les tarifs relatifs à la redevance syndicale du service d'eau potable fixés par délibération n°15 précitée, seront applicables pour les abonnés des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, membres du SED, à compter du 1^{er} mai 2020, à savoir :

- pour la tranche n° 1 qui concerne les abonnés domestiques dont la consommation annuelle est comprise entre 0 et 80m³, la part de la redevance est fixée à 0.1336 € HT/m³,
- pour la tranche n° 1 CMUc qui concerne les abonnés domestiques éligibles à la CMUc dont la consommation annuelle est comprise entre 0 et 80m³, la part de la redevance est fixée à 0.0519 € HT/m³,
- pour la tranche n° 2 qui concerne tous les abonnés domestiques pour la part de consommation annuelle comprise entre 81 et 200m³, la part de la redevance est fixée à 0.2519 € HT/m³,
- pour la tranche n° 3 qui concerne tous les abonnés domestiques pour la part de consommation annuelle à compter de 201 m³ et au-delà, la part de la redevance est fixée à 0.3218 € HT/m³,
- pour la catégorie des abonnés non domestiques, quel que soit le volume, la part de la redevance est fixée à 0.1823 € HT/m³.

Les tarifs relatifs à la redevance syndicale du service d'eau potable fixés par délibération n°16 précitée demeurent donc applicables jusqu'au 30 avril 2020.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle / affaires générales »**

Où il a décidé et après en avoir délibéré

- 1. CONFIRME les tarifs relatifs à la redevance eau potable du Syndicat pour ce qui concerne les abonnés du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et des communes de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, membres du SED, ainsi que les tarifs relatifs à la redevance eau industrielle du Syndicat, tels que fixés respectivement par délibérations n°15 et 17 du 17 décembre 2020 ;**

2. DÉCIDE d'appliquer les tarifs relatifs à la redevance eau potable pour 2020, à compter du 1^{er} mai, aux abonnés des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, membres du SED comme suit :

- pour la tranche n° 1 qui concerne les abonnés domestiques dont la consommation annuelle est comprise entre 0 et 80m³, la part de la redevance est fixée à 0.1336 € HT/m³,
- pour la tranche n° 1 CMUc qui concerne les abonnés domestiques éligibles à la CMUc dont la consommation annuelle est comprise entre 0 et 80m³, la part de la redevance est fixée à 0.0519 € HT/m³,
- pour la tranche n° 2 qui concerne tous les abonnés domestiques pour la part de consommation annuelle comprise entre 81 et 200m³, la part de la redevance est fixée à 0.2519 € HT/m³,
- pour la tranche n° 3 qui concerne tous les abonnés domestiques pour la part de consommation annuelle à compter de 201 m³ et au-delà, la part de la redevance est fixée à 0.3218 € HT/m³,
- pour la catégorie des abonnés non domestiques, quel que soit le volume, la part de la redevance est fixée à 0.1823 € HT/m³.

Fait à Dunkerque,

le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président

Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

REUNI EN COLLEGE ASSAINISSEMENT

JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

***Nombre de
conseillers***

En exercice : 7

Présents : 4

Exprimés : 6

Contre : 0

Pour : 6

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président

Messieurs Alain CLABAUT, André CORDIER, Michel LHEUREUX, délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE et André DEVIGNE, délégués communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET et Didier BEE ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX et Alain CLABAUT.

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 au budget « Assainissement Collectif »

Date de la convocation : 12 février 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°10

Finances

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 au budget « Assainissement Collectif »

Monsieur le Président expose,

Le Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA) et le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdillinghem (SME) ont décidé d'adhérer, au 1^{er} janvier 2020, au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Cette adhésion emporte pour notre établissement la prise de la compétence assainissement (au sens de l'Assainissement Collectif et de l'Assainissement Non Collectif), qui s'exerce exclusivement sur le territoire nouvellement intégré.

Il est proposé de reprendre par anticipation les résultats des deux budgets « Assainissement collectif » de ces syndicats.

En effet, l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Cependant, l'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Ces résultats sont arrêtés comme suit :

- **Au budget Assainissement collectif du SIEA « ASST - SI EAU ASST LEULINGHEM »**
 N° SIRET : 256201161-00021

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	130 699,62	238 004,00	107 304,38
	Résultats antérieurs reportés (002)			0,00
	Résultat affecté			107 304,38
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	903 149,48	786 040,03	- 117 109,45
	Résultats antérieurs reportés (001)			324 621,20
	Résultat affecté			207 511,75
Restes à réaliser à reporter en 2020	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés 2019 (RAR + Fonc. + Invest.)				314 816,13

- **Au budget Assainissement collectif du SME « ASST - SYNDM DES EAUX RÉGION BOISDINGHEM »**

N° SIRET : 200070191-00024

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	177 202,37	275 044,34	97 841,97
	Résultats antérieurs reportés (002)			36 025,76
	Résultat affecté			133 867,73
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	811 063,16	739 430,24	- 71 632,92
	Résultats antérieurs reportés (001)			- 54 390,98
	Résultat affecté			- 126 023,90
Restes à réaliser à reporter en 2020	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés 2019 (RAR + Fonc. + Invest.)				7 843,83

- **Soit au total**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	307 901,99	513 048,34	205 146,35
	Résultats antérieurs reportés (002)			36 025,76
	Résultat affecté			241 172,11
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	1 714 212,64	1 525 470,27	- 188 742,37
	Résultats antérieurs reportés (001)			270 230,22
	Résultat affecté			81 487,85
Restes à réaliser à reporter en 2020	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés 2019 (RAR + Fonc. + Invest.)				322 659,96
Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en réserve de compte 1068			241 172,11
	Report en fonctionnement en recettes			0,00

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Assainissement »**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. DÉCIDE de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2019 pour le budget Assainissement collectif du SIEA ;**
- 2. DÉCIDE de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2019 pour le budget Assainissement collectif du SME ;**
- 3. DÉCIDE d'autoriser leurs reprises par anticipation dans le budget primitif du budget annexe « Assainissement Collectif » du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.**

Fait à Dunkerque,

le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

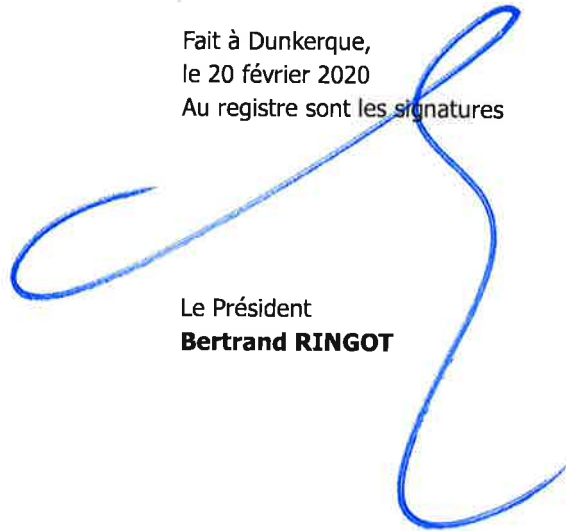
Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président

Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

REUNI EN COLLEGE ASSAINISSEMENT

JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

***Nombre de
conseillers***

En exercice : 7

Présents : 4

Exprimés : 6

Contre : 0

Pour : 6

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président

Messieurs Alain CLABAUT, André CORDIER, Michel LHEUREUX, délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE et André DEVIGNE, délégués communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET et Didier BEE ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX et Alain CLABAUT.

Budget primitif – Budget annexe « Assainissement Collectif » -exercice 2020

Date de la convocation : 12 février 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°11

Finances

Budget primitif – Budget annexe « Assainissement Collectif » - exercice 2020

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité réuni en collège « Assainissement » que lors de la séance du 30 janvier 2020, le Comité Syndical a examiné les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Expose aux membres du Comité réuni en collège « Assainissement », qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif du budget annexe « Assainissement Collectif », pour l'exercice 2020, joint en annexe, a été élaboré.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Assainissement »**

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré

ADOpte le Budget Primitif du budget annexe « Assainissement Collectif » de l'exercice 2020 ci-annexé.

Fait à Dunkerque,
le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

Le Président
Bertrand RINGOT

le :

et de la publication le :

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

REUNI EN COLLEGE ASSAINISSEMENT

JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

***Nombre de
conseillers***

En exercice : 7

Présents : 4

Exprimés : 6

Contre : 0

Pour : 6

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président

Messieurs Alain CLABAUT, André CORDIER, Michel LHEUREUX, délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE et André DEVIGNE, délégués communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET et Didier BEE ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX et Alain CLABAUT.

Fixation de la redevance syndicale du service d'assainissement collectif pour ce qui concerne les abonnés des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres membres du SED – année 2020

Date de la convocation : 12 février 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 17 DÉCEMBRE 2019 DÉLIBÉRATION N°12

Finances

Fixation de la redevance syndicale du service d'assainissement collectif pour ce qui concerne les abonnés des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres membres du SED – année 2020

Monsieur le Président expose,

Par délibération n°16 du 17 décembre 2019, vous avez approuvé les tarifs relatifs à la redevance syndicale du service d'assainissement collectif, pour ce qui concerne les usagers des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, membres du SED.

Ces tarifs ont été fixés sous réserve de la tenue du débat d'orientation budgétaire intervenu lors du comité du 30 janvier 2020.

Suite à ce débat, les tarifs relatifs à la redevance syndicale du service d'assainissement collectif applicables aux usagers des communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, membres du SED, sont fixés comme suit à compter du 1^{er} mai 2020, à savoir :

Assainissement collectif		
Terme fixe semestriel	Compteur de 15 mm	70 €HT
	Compteur de 20 mm	128 €HT
	Compteur de 30 mm	194 €HT
	Compteur de 40 mm	280 €HT
	Compteur de 50 mm	420 €HT
	Compteur de 60 mm	630 €HT
	Compteur de 80 mm	980 €HT
	Compteur de 100 mm	1400 €HT
Terme proportionnel sur la consommation d'eau applicable aux abonnés disposant aux droits de leur propriété d'un collecteur général d'assainissement eaux usées domestique et d'une boîte de branchement	m ³	5,40 € HT

Les tarifs relatifs à la redevance syndicale du service d'assainissement collectif fixés par délibération n°16 précitée demeurent applicables jusqu'au 30 avril 2020.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Assainissement »**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré

1. DÉCIDE d'établir pour 2020, à compter du 1^{er} mai, les tarifs du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois comme suit :

Assainissement collectif		
Terme fixe semestriel	Compteur de 15 mm	70 €HT
	Compteur de 20 mm	128 €HT
	Compteur de 30 mm	194 €HT
	Compteur de 40 mm	280 €HT
	Compteur de 50 mm	420 €HT
	Compteur de 60 mm	630 €HT
	Compteur de 80 mm	980 €HT
	Compteur de 100 mm	1400 €HT
Terme proportionnel sur la consommation d'eau applicable aux abonnés disposant aux droits de leur propriété d'un collecteur général d'assainissement eaux usées domestique et d'une boîte de branchement	m ³	5,40 €HT

Fait à Dunkerque,
le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

Le Président
Bertrand RINGOT

le :

et de la publication le :

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

REUNI EN COLLEGE ASSAINISSEMENT

JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

***Nombre de
conseillers***

En exercice : 7

Présents : 4

Exprimés : 6

Contre : 0

Pour : 6

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président

Messieurs Alain CLABAUT, André CORDIER, Michel LHEUREUX, délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE et André DEVIGNE, délégués communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET et Didier BEE ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX et Alain CLABAUT.

Budget primitif – Budget annexe « Assainissement Non Collectif » - exercice 2020

Date de la convocation : 12 février 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°13

Finances

Budget primitif – Budget annexe « Assainissement Non Collectif » - exercice 2020

Monsieur le Président,

Rappelle aux membres du Comité réuni en collège « Assainissement » que lors de la séance du 30 janvier 2020, le Comité Syndical a examiné les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Expose aux membres du Comité réuni en collège « Assainissement », qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif du budget annexe « Assainissement Non Collectif », pour l'exercice 2020, joint en annexe, a été élaboré.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Assainissement »**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré

**ADOpte le Budget Primitif du budget annexe « Assainissement Non Collectif »
de l'exercice 2020 ci-annexé.**

Fait à Dunkerque,
le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 36

Présents : 23

Exprimés : 28

Contre : 0

Pour : 28

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,
délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMOM, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués
communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMOM,
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

**Ouverture par anticipation de crédits d'investissement avant le vote des budgets – retrait
de délibération**

Date de la convocation : 12 février 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°14

Finances

Ouverture par anticipation de crédits d'investissement avant le vote des budgets – retrait de délibération

Monsieur le Président expose,

Par délibération n°12 du 17 décembre 2019, le Comité Syndical a approuvé l'ouverture de crédits d'investissements par anticipation au budget principal du SED, ainsi qu'aux budgets annexes « eau potable/eau industrielle » et « Assainissement collectif », et ce, avant le budget primitif de 2020, sur le fondement de l'article L 1612-1 du CGCT.

Cette délibération a été prise dans un souci de continuité du service public dans un contexte de prise de nouvelle compétence et d'extension territoriale, suite à l'adhésion du SIEA de Leulinghem et du SME de Boisdinghem, au SED.

Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque nous demande, dans le cadre du contrôle de légalité, par lettre du 30 janvier 2020, de procéder au retrait de cette délibération, notamment au motif que l'ouverture de crédits d'investissements par anticipation n'est possible que s'ils peuvent résulter de budgets existants durant l'exercice précédent.

Or, les budgets n-1 sur lesquels les crédits par anticipation ont été calculés, ont été votés par d'autres syndicats, et ne peuvent à ce titre être pris en compte.

Il est proposé de donner suite à cette demande et de retirer la délibération précitée.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,

Le Comité Syndical,

Où il se précède et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retirer la délibération n°12 du comité syndical du 17 décembre 2019.

Fait à Dunkerque,

le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président

Bertrand RINGOT

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

REUNI EN COLLEGE

En exercice : 36

Présents : 23

Exprimés : 28

Contre : 0

Pour : 28

Abstentions : 0

EAU POTABLE / EAU INDUSTRIELLE / AFFAIRES GENERALES

JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,
délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués
communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMON,
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

Affectation du Fonds d'Amélioration du Service de l'eau industrielle pour l'année 2020

Date de la convocation : 12 février 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°15

Administration générale, conventions et marchés publics

Affectation du Fonds d'Amélioration du Service de l'eau industrielle pour l'année 2020

Monsieur le Président expose,

Le contrat de délégation du service public de l'eau industrielle prévoit un Fonds d'Amélioration du Service, mécanisme de régulation du résultat d'exploitation qui, lorsqu'il est positif, permet de réaliser des investissements destinés à améliorer le service public de l'eau industrielle dans les modalités prévues au contrat.

L'article 48.2 du contrat de délégation dispose que les actions à financer sont arrêtées par le comité de Gouvernance et qu'aucune action ne pourra être financée sans l'autorisation du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois.

Aussi, au regard du compte annuel de résultat d'exploitation eau industrielle de 2018 de SUEZ Eau France, il ressort que le Fonds d'Amélioration du Service dégage un résultat positif de 292 900 €.

Aussi, après analyse du comité de Gouvernance lors de sa réunion du 27 novembre 2019, il est proposé d'affecter au Fonds d'Amélioration du Service de l'eau industrielle les actions suivantes :

- Étude de modélisation hydraulique du réseau d'eau industrielle
Affectation estimée à un montant de 55 000 €
- Étude de faisabilité de l'augmentation de la capacité hydraulique de l'usine de production d'eau industrielle de Bourbourg
Affectation estimée à un montant de 31 000 €
- Étude de pré-faisabilité de mise en œuvre d'une prise d'eau depuis un point de pompage complémentaire
Affectation estimée à un montant de 28 000 €
- Étude de faisabilité pour l'amélioration du prétraitement de l'usine de Bourbourg
Affectation estimée à un montant de 27 000 €
- Travaux de protection et de mise en sécurité des transformateurs électriques Haute Tension de l'usine de production d'eau industrielle de Bourbourg
Affectation estimée à un montant de 42 000 €

Les montants imputés au Fonds d'Amélioration du Service correspondront aux montants réellement dépensés.

*Vu le contrat de Délégation de Service Public de l'eau industrielle et notamment son article 48.2 ;
Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,*

**Le Comité syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle / affaires générales »**

Où ce qui précède et après en avoir délibéré,

ACTE le montant disponible au fonds d'amélioration du Service de l'eau industrielle résultant du résultat d'exploitation à 292 900 € ;

DÉCIDE d'affecter le Fonds d'Amélioration du Service de l'eau industrielle de la manière suivante :

- **Étude de modélisation hydraulique du réseau d'eau industrielle
Affectation estimée à un montant de 55 000 €**
- **Étude de faisabilité pour l'augmentation de la capacité hydraulique de l'usine de production d'eau industrielle de Bourbourg
Affectation estimée à un montant de 31 000 €**
- **Étude de préfaisabilité de mise en œuvre d'une prise d'eau depuis un point de pompage complémentaire
Affectation estimée à un montant de 28 000 €**
- **Étude de faisabilité pour l'amélioration du prétraitement de l'usine de Bourbourg
Affectation estimée à un montant de 27 000 €**
- **Protection et mise en sécurité des transformateurs électriques Haute Tension de l'usine de production d'eau industrielle de Bourbourg
Affectation estimée à un montant de 42 000 €**

Fait à Dunkerque,

le 20 février 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

Le Président
Bertrand RINGOT

le :

et de la publication le :

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

REUNI EN COLLEGE

EAU POTABLE / EAU INDUSTRIELLE / AFFAIRES GENERALES

JEUDI 20 FÉVRIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 36

Présents : 23

Exprimés : 28

Contre : 0

Pour : 28

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président
Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT
Léon DEVLOIES, Madame Marjorie ELOY, Messieurs Gérard GOURVIL, André
HENNEBERT, Madame Isabelle KERKHOF, Messieurs Jean-François
MONTAGNE, Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Alain CLABAUT, Arnaud COOREN, André CORDIER, René COSYN,
Jean KASPRZYK, Fabrice LAMIAUX, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX,
délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président

Messieurs Francis BASSEMON, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Jean
DECOOL, Franck DHERSIN, Madame Nicole LUSTRE, Monsieur Éric ROMMEL
Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Didier BEE, André DEVIGNE, délégués
communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des
Collectivités Territoriales, Messieurs Jacques BACQUET, Francis BASSEMON,
Didier BEE, Franck DHERSIN, Éric ROMMEL, ont donné respectivement
pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Michel LHEUREUX, Bertrand
RINGOT, Alain CLABAUT, Roméo RAGAZZO, Claude CHARLEMAGNE

**Réponse à l'appel de projets de l'Agence de l'Eau Artois Picardie – « sécurité de
l'alimentation en eau potable »**

Date de la convocation : 12 février 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 20 FÉVRIER 2020 DÉLIBÉRATION N°16

Environnement et ressource

Réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois Picardie - « sécurité de l'alimentation en eau potable »

Monsieur le Président expose,

Le 11^{ème} programme (2019-2024) de l'Agence de l'Eau prévoit des aides financières pour la mise en œuvre de la protection règlementaire de la ressource en eau par le biais des périmètres de protection des captages d'eau potable.

En complément, en vue de renforcer ces aspects de sécurisation et d'accompagner les collectivités afin qu'elles s'engagent dans l'amélioration de la sécurité de l'alimentation en eau potable, l'Agence de l'Eau a lancé un plan de financement exceptionnel des études et travaux liés à cette thématique.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable de la population, tant en qualité qu'en quantité, est une priorité pour le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et son délégataire pour mettre en place les dispositifs les plus aboutis à même de garantir la continuité du service.

Cette problématique a déjà fait l'objet de différentes études existantes, dont :

- L'évaluation de la protection physique des installations d'eau potable vis-à-vis des actes de malveillance, selon le Guide ASTEE de novembre 2017 ;
- L'évaluation de la vulnérabilité des systèmes d'alimentation en eau potable du Ministère de la Santé, selon le guide technique paru en 2011 ;
- L'étude AMDEC (Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de leur Criticité), appliquée à l'eau potable ;
- Les modes opératoires de gestion de crise, propres au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et son délégataire.

Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois souhaite engager un programme d'actions visant à sécuriser la disponibilité et la distribution de l'eau potable et pour ce faire bénéficier du soutien de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'appel à projets « sécurité de l'alimentation en eau potable ».

Ce programme d'actions établi dans le cadre de l'appel à projets permettra au syndicat d'obtenir le soutien de l'Agence de l'Eau dans l'application des conclusions préconisées par les études de « Protection physique contre les malveillances », de « Vulnérabilité des systèmes d'alimentation en eau potable » ainsi que l'AMDEC, tant pour des études complémentaires que pour la réalisation de travaux et la déclinaison auprès de tous les acteurs d'un plan d'ultime secours partagé.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 20 février 2020,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Eau potable, eau industrielle / affaires générales »**

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré,

- 1. APPROUVE la réalisation d'un programme d'actions visant à sécuriser la disponibilité et la distribution de l'eau potable dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes subventions auprès des partenaires et notamment de l'Agence de l'Eau ;**
- 3. AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes correspondants ;**
- 4. DÉCIDE d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget « eau potable / eau industrielle ».**

Fait à Dunkerque,
le 20 février 2020
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

Le Président
Bertrand RINGOT

le :

et de la publication le :